GUIDE DE L'ÉCOLIER

2021-2022

Mairie de
NOAILLAN
ÉCOLE

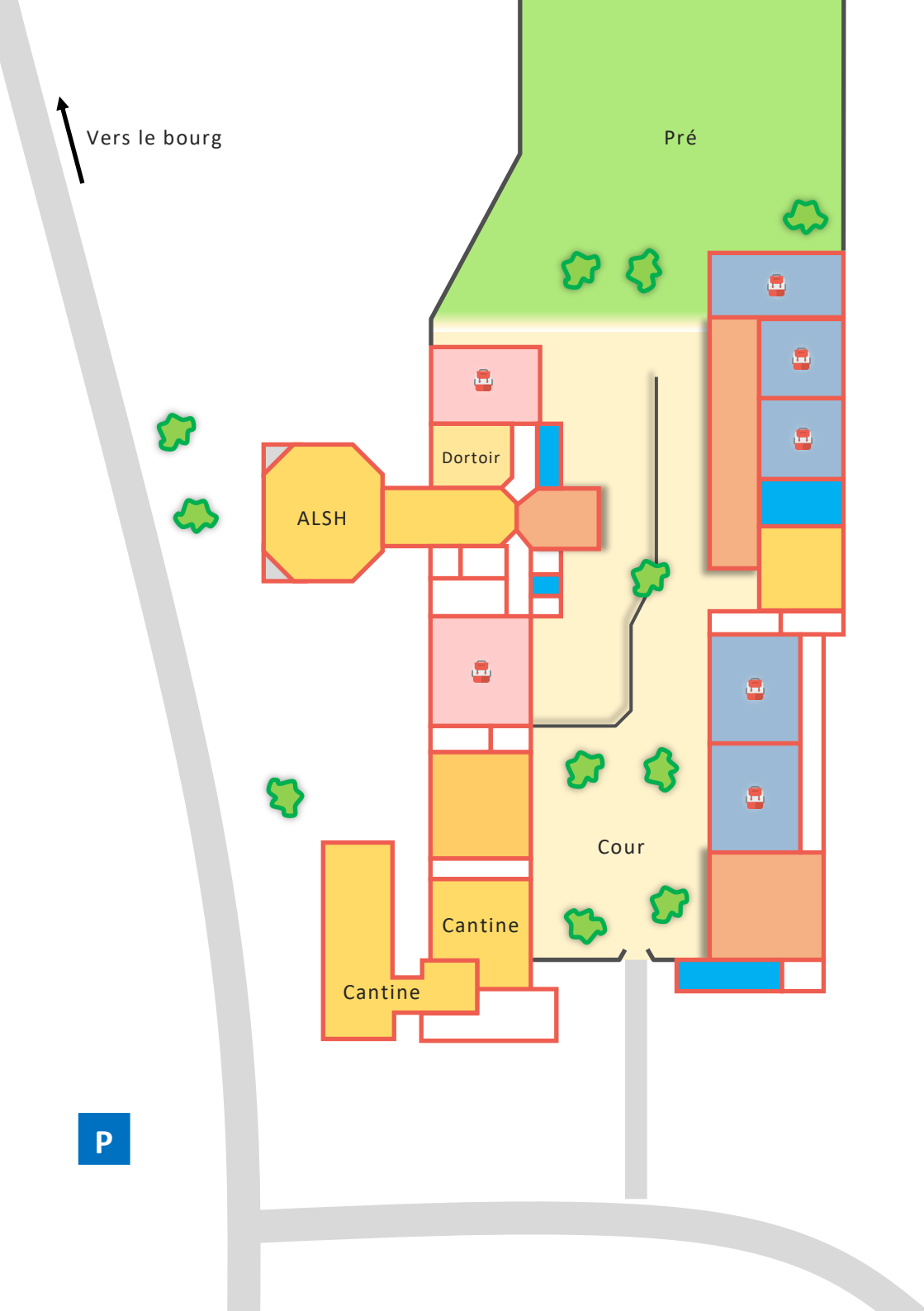
Vers le bourg
Pré
Dortoir
ALSH
Cour
Cantine
Cantine
P

MON ÉCOLE

L'école de Noaillan est composée de 2 classes de maternelles et 5 classes d'élémentaires. Située Route des écoles, un grand parking permet d'amener et récupérer les enfants de manière sécurisée.

Les temps de classe sont assurés par l'équipe pédagogique, avec des professeurs des écoles, une ATSEM (Agent Territorial Spécialisé dans les Ecoles Maternelles), ainsi que des employés polyvalents pour les classes de maternelles.

À l'école, la mairie de Noaillan organise le service de la Restauration Scolaire, gère l'Accueil Périscolaire (APS) et la pause méridienne.

Au total, 8 professeurs des écoles , 2 AESH (accompagnant d'élèves en situation de handicap) et 10 employés de la commune , ainsi que 2 personnes employées en service civique , interviennent au sein de l'école.

L'école de Noaillan est entrée depuis la rentrée 2016, dans une démarche écoresponsable : maîtrise de la consommation énergétique, lutte contre le gaspillage alimentaire, respect des locaux, etc. Cette démarche se poursuit également cette année avec la mise en place de la loi Egalim (début 2022) pour promouvoir l'approvisionnement de la cantine en produits locaux et Bio.

LEGENDE

- 2 classes de maternelles
- 5 classes d'élémentaires
- Locaux des Temps Périscolaires
- Sanitaires
- Préaux

DIRECTION

Directrice

Isabelle Genet

Enseignante – remplacante : Clara Dumonte

MATERNELLES

PS / GS

Enseignante : Sandie Laffargue

PS / MS

Enseignante : Marie-Christine Boutet

Delphine Sambugaro AESH

Catherine Delahais AESH

ÉLÉMENTAIRES

Enseignante : Lola Moîe

CP/CE1

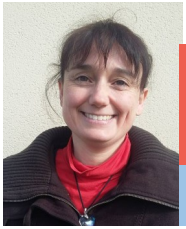

Enseignante : Arantxa Melnyk

GS/CP

Enseignante : Isabelle Genet

CM2

Enseignante : Eliette Muller

CM1

Enseignante : Cécile Perez

CE1/CE2

AGENTS MUNICIPAUX

Cathy Besse
Directrice APS

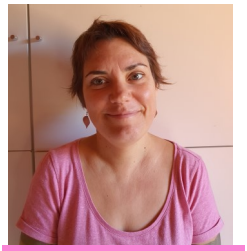

Annelise Mouginet
Coordinatrice

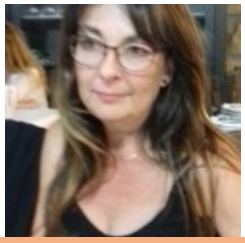

Daniela Beites
Agent Polyvalent Cantine

Marie-Laure Milan
ATSEM

Alissone Lardeau
Agent polyvalent

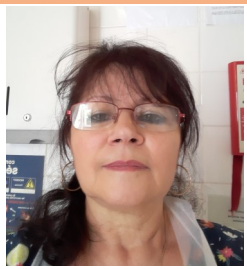

Françoise Dubos
Agent Polyvalent Cantine

Floriane Caps
Agent polyvalent

Flavie Mignard
Agent polyvalent

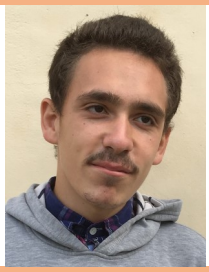

Zaccharie Boutkidouste
Service civique

Jessica Beau
Agent polyvalent

Laêtitia Lavocat
Service civique

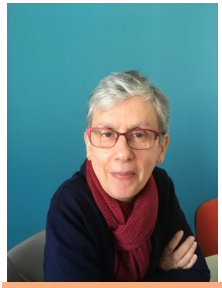

Maryse Durand
DDEN

COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES

La commission Affaires Scolaires est un organe dépendant du Conseil Municipal qui traite l'ensemble des dossiers ayant un lien avec la compétence communale de gestion de l'école.

Magali CODEGA
Adjointe aux affaires scolaires

Pierre BRICOUT
Conseiller municipal

Claire CHARRIER
Conseillère municipale

Laure GIRARD
Conseillère municipale

Ghislain MANTEL
Conseiller municipal

Sophie ROUSSOV
Conseillère municipale

ORGANISATION

L'école a lieu les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Deux temps sont différenciés :

〉 Le temps d'école : c'est le temps passé avec les enseignants sous la responsabilité de la directrice.

〉 Les temps périscolaires : Accueil Périscolaire (APS), Restauration scolaire et la pause méridenne sous la responsabilité de la mairie.

JOUR	APS MATIN	ÉCOLE	APS SOIR
LUNDI	7h30 à 8h30	8h30 à 12h00 13h30 à 16h00	16h00 à 18h30
MARDI	7h30 à 8h30	8h30 à 12h00 13h30 à 16h00	16h00 à 18h30
JEUDI	7h30 à 8h30	8h30 à 12h00 13h30 à 16h00	16h00 à 18h30
VENDREDI	7h30 à 8h30	8h30 à 12h00 13h30 à 16h00	16h00 à 18h30

CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES 2021/2022	
Toussaint	Fin des cours **Vendredi22 Octobre** // Reprise des cours **Lundi 08 Novembre**
Noël	Fin des cours **Vendredi 17 Décembre** // Reprise des cours **Lundi 03 Janvier**
Hiver	Fin des cours **Vendredi 11 Février** // Reprise des cours **Lundi 28 Février**
Printemps	Fin des cours **Vendredi 15 Avril** // Reprise des cours **Lundi 2 mai**
Été	Fin des cours **06 juillet 2021**

Accueil Périscolaire

MATIN

L'Accueil Périscolaire du matin (APS du matin) est accessible aux enfants de maternelle et de primaire du lundi au vendredi de 7h30 à 8h30 .Il s'agit d'un accueil échelonné : les parents peuvent confier leurs enfants au personnel à tout moment entre 7h30 et 8h30.
Le matin, les parents doivent obligatoirement accompagner leurs enfants dans les locaux de l'Accueil Périscolaire, où ils seront pris en charge par un animateur. En aucun cas les parents ne doivent laisser les enfants devant les structures, et entrer seuls.
Les parents qui le souhaitent peuvent apporter un petit déjeuner pour leur enfant (éviter les biberons).
Les enfants font ensuite le trajet jusqu'à l'école accompagnés par le personnel encadrant de l'APS du matin.

SOIR

L'Accueil Périscolaire du soir est disponible aux enfants de maternelle et d'élémentaire :
de 16h00 à 18h30 tous les jours d'école.

Les enfants peuvent y prendre leur goûter fourni par les parents.
Les parents peuvent venir chercher leur enfant à tout moment dans ces plages horaires et doivent signaler leur départ. Il est rappelé aux parents de respecter scrupuleusement ces horaires.

Renseignements et inscriptions :
Cathy BESSE, Directrice APS - 05 56 25 98 81 ou 07 77 26 55 58
Agent de la CDC Sud-Gironde mise à disposition de la Mairie de Noaillan

Restauration Scolaire

L'accès au **service de restauration scolaire** est ouvert à tous les enfants inscrits à l'école de Noaillan et ce service s'étend sur toute l'année scolaire, les jours de classe.

Les repas sont élaborés dans la cuisine de l'école, sur la base de menus respectant la réglementation en vigueur. Les menus de la restauration scolaire seront affichés à l'école, à l'accueil périscolaire, à la cantine et sur le site internet de la commune (et sur sa page Facebook).

Le repas est un moment qui doit permettre à l'enfant de se restaurer, mais aussi de découvrir le plaisir d'être à table, de goûter de nouveaux aliments et d'apprendre les règles de vie en collectivité. Le temps de la pause méridienne se veut convivial.

Sauf circonstances exceptionnelles jugées comme telles par l'équipe d'encadrement présente sur place, il n'est pas permis aux parents de récupérer les enfants pendant ou après le repas, ni de venir les voir pendant cette pause. De même, un enfant absent de l'école le matin ne peut pas être accueilli au restaurant scolaire.

Les enfants doivent, avant de passer à table, passer aux toilettes et se laver les mains, afin d'apprendre à respecter les règles d'hygiène. Ce passage est supervisé par l'équipe d'encadrement.

En cas de problème lors du temps périscolaire, , un rapport d'incident peut çetre établiet remis aux parents, à la directrice de l'école et au service des affaires scolaires pour definir les mesures à prendre, pouvant aller jusqu'à l'exclusion .

Annelise MOUGINET, Coordinatrice Périscolaire - almouginet@gmail.com, 05 56 25 35 08 (mercredi matin) ou 05.56.25.30.12 (lundi, jeudi et vendredi de 14h à 16h) .

INFORMATIONS

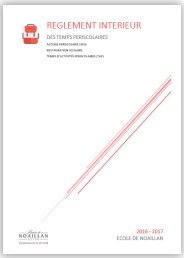

Vous pouvez prendre connaissance du règlement intérieur de l'accueil périscolaire et de la cantine grâce aux liens suivants:

https://mail.google.com/mail/u/0?ui=2&ik=eabbea7fac&attid=0.1&permmsgid=msg-f:1712863650919624629&th=17c5506a55be2fb5&view=att&disp=safe

https://mail.google.com/mail/u/0?ui=2&ik=eabbea7fac&attid=0.2&permmsgid=msg-

MÉMO

Le prix d'un repas à la cantine scolaire est un prix unique à **2.90€**.

L'Accueil Périscolaire est facturé sur la base des revenus du foyer (voir règlement).

CONTACTS

Ecole de Noaillan - 05 56 25 30 12

Directrice : Isabelle GENET - e.noaillan@ac-bordeaux.fr

Mairie de Noaillan - 05 56 25 35 08 - contact@noaillan.fr - 9 Place du Général Leclerc

Directrice APS - Cathy BESSE - 05 56 25 98 81 ou 07 77 26 55 58 *aps.noaillan@gmail.com*

Coordinatrice Périscolaire - Annelise MOUGINET :05 56 25 35 08 *almouginet@gmail.com*

Découvrez le film de présentation de l'école en flashant ce code avec votre smartphone, ou bien rendez vous sur le site de la ecole.noaillan.fr **pour retrouver** toutes les actualités et les informations utiles o u également sur les réseaux sociaux

Commune de Noaillan @Noaillan